

art pour l'intrigue, que Versailles s'émut aux infortunes de sa protégée, et que M. de Breteuil, qui, depuis la destitution de M. de Sartine, gérait avec bienveillance le département des lettres de cachet, rendit la liberté à M^{me} Kornmann, et lui assigna pour domicile la demeure d'un chirurgien ami de Beaumarchais. Outré d'une grâce qui condamnait sa sévérité sans réparer son honneur, le mari s'adressa au Châtelet pour obtenir que l'épouse infidèle fût condamnée à réintégrer sa prison; ou tout au moins le domicile conjugal. On voit assez quels délicats ménagements une telle cause imposait à l'avocat du mari. Ne pas disculper entièrement sa femme était nécessaire, puisqu'il avait réclamé contre elle la faveur exceptionnelle d'un ordre du roi; mais ne pas la charger outre mesure était prudent, puisqu'on la redemandait chez soi. Entre l'odieux d'avoir été trop sévère en commençant et le ridicule de se montrer trop facile en finissant, le défilé, il faut en convenir, était étroit. En outre, il y avait malheureusement une dot de 350,000 francs que le banquier gardait dans sa caisse tant qu'il tenait sa femme sous les verroux, et qu'il devrait lui restituer dès qu'elle aurait obtenu de vivre séparée de lui.

Tel était, en effet, le but que poursuivaient hautement Beaumarchais et ses amis. Ceux-ci se serraient nombreux et puissants autour de lui, à n'en juger que par l'intitulé du premier écrit de Bergasse dans la cause de son ami : *Mémoire sur une question d'adultère, de séduction et de diffamation pour le sieur Kornmann contre le sieur Daudet de Jossan, le sieur Caron de Beaumarchais et M. Lenoir, conseiller d'Etat, ancien lieutenant général de police*. Le mémoire accusait Daudet de Jossan de séduction, Beaumarchais de diffamation, et l'ancien lieutenant de police d'avoir abusé de son pouvoir pour servir les viles passions de ces deux personnages. A ces noms déjà protégés par de redoutables